

ESCALADE Côte Sud



Informations aux adultes adhérents - saison 2019/2020

1. L'association ESCALADE Côte Sud

est affiliée à l'OISSCC et à la FFME (fédération française de montagne et d'escalade).

Les membres du bureau sont jusqu'à l'AG:

Karine Jaffre-Dutrion, Présidente

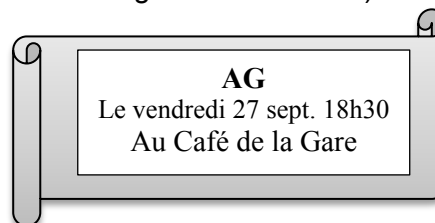
Anne Baudion-Pertuisot, vice Présidente

Bénédicte Mathieu, secrétaire

Marie Revault, secrétaire adjoint

Pascal Baudion, trésorier

Vincent Testard, Kevin Dizet, membres actifs



2. Les séances

Les cours d'escalade auront lieu sur le mur artificiel du gymnase des Raveaux ou en falaise **les lundis de 18h30 à 20h30** hors vacances scolaires et jours fériés avec la formule suivante :

? heures encadrées par Romain Bihan, BE d'escalade, réparties dans l'année

1^{ère} séance encadrée : samedi 5 octobre à Saint Denis de Vaux de 16h30 à 19h.

+ les autres séances sont libres (assurance mutuel en présence du ou des responsables de séance nommé(s) par avance).

Les séances commenceront le **lundi 23 septembre à Culles les Roches**, en présence de Romain, pour les nouveaux ainsi que les « anciens » qui auront renouvelé leur adhésion.

Nous communiquons par Whatsapp à la belle saison pour déterminer le lieu de rendez-vous (en général, la falaise de Culles ou le gymnase des Raveaux).

1. Matériel :

Les cordes, mousquetons, puits, baudriers, casques (pour la falaise) sont prêtés par la Com Com ou par notre association ; mais, il est conseillé de s'équiper de ses propres chaussons d'escalade. L'installation, le rangement des tapis et du matériel doivent être pris en charge par tous les utilisateurs.

4. Cotisation adhésion

Adhésion FFME (dont assurance*) : 73,50 euros

+ Frais fonctionnement : 8,50 euros (Dans le cas où plusieurs membres d'une même famille sont inscrits, 1 seul frais de fonctionnement par famille)

+ Participation à la 1^{ère} séance d'encadrement : 9 euros

Total adhérent : 91 euros pour les habitants une commune de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise / **100 euros** hors Com Com.

Durant l'année, selon les besoins du groupe, Romain pourra intervenir et alors, une participation supplémentaire vous sera demandée.

Versement (échelonné possible) au plus tard le jour de la 1^{ère} séance à l'ordre de ESCALADE Côte Sud

En cas d'absence de l'adhérent, les cours ne pourront être remboursés.

*Vous pouvez toujours choisir une assurance plus complète (voir dossier FFME) ; il vous suffira de nous joindre le règlement correspondant.

5. Le certificat médical pour la pratique de l'escalade en loisir

Il est obligatoire et doit nous être transmis rapidement sauf si vous nous en avez déjà fourni un datant du 1^{er} septembre 2017 au plus tard.

Dossier complet à envoyer ou déposer à :

Bénédicte Mathieu (secrétaire de l'association) **12 A route de Cluny 71390 Buxy**

Autres Contacts :

par mail : escaladecotesud@net-c.com

[via facebook](#) : Escalade Côte Sud

ou par tel. : Bénédicte 06 99 42 25 21 ou Anne 06 17 77 72 27